



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département du Pas-de-Calais

Le préfet du Pas-de-Calais
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département du Pas-de-Calais ;

Considérant le dossier déclaré complet en date du 6 novembre 2023 de demande de désignation de monsieur Bertrand BISBROUCK, en qualité de préposé d'établissement, du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et du centre hospitalier d'Hesdin ;

Considérant le courriel du 14 décembre 2023 de l'établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois de Saint-Venant informant de l'arrêt d'activité de madame Angélique TALOUHARN, préposée d'établissement en qualité de suppléante, au 1^{er} mai 2022 ;

Considérant le courriel du 18 janvier 2024 du centre hospitalier de Hénin-Beaumont informant du départ en retraite de madame Anne-Marie STRZEMINSKI, préposée d'établissement, au 1^{er} janvier 2023, acté par la décision du 4 juillet 2022 de mise à la retraite ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée pour le département du Pas-de-Calais :

A/ Tribunal judiciaire d'Arras :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Hélène BROQUET – RAOUL : BP 30037 – 62166 St-Pol-sur-Ternoise ;
- madame Emilie COMPANIE : 7 ter rue d'Arras - 62123 Warlus ;
- madame Stéphanie CRAPET : BP 68 – 62260 Auchel ;
- madame Nathalie DEGELDER : 30 rue des Ecoles – 62118 Fampoux ;
- monsieur Jacques DE REU : 4 rue de Bapaume – 62121 Achiet-le-Grand ;
- madame Hélène DUHOO : BP 5 - 62690 Aubigny-en-Artois ;
- monsieur Sébastien LALART : BP 80041 - 59637 Wattignies cedex ;
- madame Muriel LEMOINE : BP 8 – 62123 Beaumetz-les-Loges ;
- monsieur Laurent LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- madame Dominique PROVOST : BP 7 – 62120 Beaumetz-les-Loges ;
- monsieur Nicolas VERMEESCH : 74 rue Gambetta – 62000 Arras ;
- madame Josiane TIRMARCHE : 74 rue Gambetta – 62000 Arras.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- monsieur Jean-Michel GERDY – résidence autonome « MARPA les sources » : 18 rue du vieux pont – 62770 Fillièvres ; EHPAD Saint Albert : 26 rue du 8 mai 1945 – 62770 Auchy-les-Hesdin.

B/ Tribunal judiciaire de Béthune :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Molinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Fanny BODDAERT : BP 541 – 62411 Béthune Cedex ;
- madame Delphine BOUREL : 26 route Nationale – 62113 SAILLY Labourse ;
- madame Alexandrine CONRATTE: BP 8 – 62140 Wingles ;
- madame Cathy LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- monsieur Laurent LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- madame Séverine PIERRON : BP 1 - 62138 Auchy-les-Mines ;
- madame Laurence SCHINCARIOL : 18 rue Sonnevillle – 59251 Allennes-les-Marais ;
- madame Sandrine VALENDUC : BP 80233 – 62253 Henin Beaumont ;
- madame Emilie VANGEERSDAELE : BP 10127 – 62253 Henin Beaumont cedex.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- monsieur Philippe MARTEL – établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois – 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant et par conventionnement, mises à disposition de madame Amélie ZIEMBICKI – EPSM agglomération lilloise – BP 4 – 59871 St André les Lille cedex et madame Virginie DESSENNE – EPSM Lille Métropole – 104 rue du général Leclerc – BP 10 – 59847 Armentières.

C/ Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- monsieur Ambroise GOURNAY : BP 82 – 62930 Wimereux ;
- madame Anne-Lise LANOY : BP 147 – 62202 Boulogne-sur-Mer cedex.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- madame Géraldine RAMBUR - institut départemental Albert Calmette : route de Widehem – 62176 Camiers ;
- monsieur Bertrand BISBROUCK – centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil : 140 chemin départemental 191 – CS 70008 – 62180 Rang-du-Fliers ; centre hospitalier d'Hesdin : 13 boulevard Richelieu - 62140 Hesdin.

D/ Tribunal judiciaire de Calais :

En qualité de services :

- association Tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Lucie LELEU : BP 64 – 62930 Wimereux ;
- madame Dabia VERON : BP 30004 – 59948 Dunkerque.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- monsieur Patrick LOOSEN - centre hospitalier de Calais : boulevard des justes – BP 19 – 62107 Calais cedex.

E/ Tribunal judiciaire de Lens :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Morgane AMEGNIGAN : BP 40233 – 59500 Douai ;
- madame Fanny BODDAERT : BP 541 – 62411 Béthune cedex ;
- madame Alexandrine CONRATTE : BP 8 – 62140 Wingles ;
- madame Nathalie DEGELDER : 30 rue des Ecoles – 62118 Fampoux ;
- madame Juliette GOFFETTE : 3 rue de la Poterne – 59310 Orchies ;
- madame Cathy LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- monsieur Laurent LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval ;
- madame Séverine PIERRON : BP 1 - 62138 Auchy-les-Mines ;
- madame Laurence SCHINCARIOL : 18 rue Sonnevillie – 59251 Allennes-les-Marais.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- madame Sylvie LECART - groupe hospitalier Seclin-Carvin : avenue des Marronniers – 59471 Seclin cedex ;
- monsieur Philippe MARTEL - établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant.

F/ Tribunal judiciaire de Montreuil-sur-Mer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Séverine BERNARD : BP 90 631 - 80106 Abbeville cedex ;
- madame Soizic CHAMOIX : BP 70016 - 62001 Arras cedex ;
- monsieur Jacques DE REU : 4 rue de Bapaume – 62121 Achiet-le-Grand ;
- madame Delphine LAVIGNE : BP 80140 - 4ZAE de Canteraine – 62165 Saint-Pol-sur-Ternoise cedex ;
- madame Nadège LOQUET : BP 61 - 62140 Hesdin ;
- madame Marie-Ève ROUTIER : BP 79 – 62170 Montreuil-sur-Mer ;
- madame Céline TERNOIS : BP 10 - 62990 Maresquel.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- madame Géraldine RAMBUR - institut départemental Albert Calmette : route de Widehem – 62176 Camiers ;
- monsieur Bertrand BISBROUCK – centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil : 140 chemin départemental 191 – CS 70008 – 62180 Rang-du-Fliers ; centre hospitalier d'Hesdin : 13 boulevard Richelieu - 62140 Hesdin.

G/ Tribunal judiciaire de Saint-Omer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- madame Nadine BERNARD : BP 101 – 59270 Bailleul ;
- madame Juliette DEHONDT : BP 50120 - 59285 Arneke ;
- madame Sabine DUCROCQ : BP 50003 - 62120 Aire-sur-la-Lys ;
- madame Valérie LECHERF : BP 90132 – 4ZAE de Canteraine – 62165 Saint-Pol-sur-Ternoise cedex ;
- monsieur Laurent LOYER : 445 rue de l'Europe – 62460 Diéval.

En qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- monsieur Philippe MARTEL - établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois : 20 rue de Busnes – BP 30 – 62350 Saint-Venant ;
- monsieur Jean-Michel GERDY – résidence autonome « MARPA les sources » : 18 rue du vieux pont – 62770 Fillièvres ; EHPAD Saint Albert : 26 rue du 8 mai 1945 – 62770 Auchy-les-Hesdin.

Article 2 :

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée pour le département du Pas-de-Calais :

A/ Tribunal judiciaire d'Arras :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodet - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

B/ Tribunal judiciaire de Béthune :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

C/ Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

D/ Tribunal judiciaire de Calais :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

E/ Tribunal judiciaire de Lens :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

F/ Tribunal judiciaire de Montreuil-sur-Mer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

G/ Tribunal judiciaire de Saint-Omer :

En qualité de services :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) : siège social : 199 rue Colbert – centre Vauban Ypres 4^{ème} étage – 59000 Lille pour son service tutélaire et de protection (STP) situé au 541 avenue de la Morinie - 62232 Annezin ;
- la vie active : siège social : 4 rue Beffara - 62000 Arras, pour son service tutélaire AAP situé rue Chardin – CS 40058 - 62000 Arras ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

Article 3 :

Pour l'ensemble des tribunaux judiciaires du département du Pas-de-Calais, la liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de délégués aux prestations familiales par les juges est ainsi fixée :

- association tutélaire du Pas-de-Calais (ATPC) : siège social : 641 rue Jean Moulin – CS10121 – 62403 Béthune cedex ;
- association départementale des actions éducatives (ADAE) : siège social : 6 rue Jean Bodel - CS 60201 - 62004 Arras cedex.

Article 4 :

L'arrêté du 11 septembre 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département du Pas-de-Calais est abrogé.

Article 5 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur général de la République près la cour d'appel de Douai ;
- aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer ;

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 7 :

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet du Pas-de-Calais, soit hiérarchique auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités dans les deux mois suivant la notification et publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent, également dans un délai de deux mois à compter de la notification et publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Arras, le

29 FEV. 2024

Le Préfet

Jacques BILLANT